

KIBUNGU



2668

TRANSMIS copie pour information aux Agents Métropolitains
(Tous)

Kibungu le 17 mai 1961

Pour l'Administrateur de Territoire
Le Secrétaire de Territoire.
SINDIRO Innocent.-

TERritoire du RUANDA-URUNDI
SERVICE DU PERSONNEL

N° 07/2/ 02564/83

OBJET:

Occupations lucratives
épouses des agents métropolitains.

TRANSMIS copie pour information à :
Monsieur le Premier Ministre du Gouvernement du Burundi
KITFORA.

Monsieur le Premier Ministre du Gouvernement du RWANDA
à KIGALI.

en leur demandant de bien vouloir communiquer la
présente à tous les agents métropolitains en fonction
dans les Ministères.

À Messieurs :

- les Résidents (2)
- les Chefs de Service (Tous)
- les Administrateurs de Territoire (tous)

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que mon attention
a été attirée ces temps derniers, sur le fait que les instructions relatives à l'exercice
d'une occupation lucrative par les épouses des agents métropolitains sont rarement
observées.

Il me paraît donc fort utile d'attirer l'attention
du personnel sur les prescriptions des articles 70 et 74 de l'arrêté royal du 28 juin 1960
portant statut. Je rappelle aussi la circulaire n° 13/7 du 9 avril 1959.

Tout agent dont l'épouse exerce une occupation a le
devoir de s'aviser dans les quinze jours à dater du début des prestations de l'intéressée.
Il ne fera connaître la nature de l'occupation, l'employeur éventuel de l'épouse ainsi que
le montant mensuel des émoluments.

Il lui appartient également de prendre ses responsabi-
tés en s'assurant que l'activité à laquelle désire se livrer son épouse n'est pas de nature
à nuire à la dignité ou à l'indépendance des fonctions qu'il exerce. S'il ya
incompatibilité, il sera invité à intervenir auprès de son épouse pour qu'elle mette fin
à la dite activité.

Je vous prie de bien vouloir informer de ce qui
précède les agents métropolitains sous vos ordres et de veiller à l'application stricte de
instructions prérappeées.-

Pour le Résident Général
Le Secrétaire Général

J. TOMBUR.- (sé)

Kibungu, le 17 mai 1961.-

OBJET:

N° 1257 M.O.I.2/02/G.P.-

Paieiment travailleurs
Mr. Collins.-

A Monsieur le Bourgmestre de la
Commune de GAKENKE.-

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai eu une réponse de Monsieur COLLINS concernant le paiement de ses travailleurs. Il m'écrit en substance qu'il avait donné ordre à son clerc ABERI d'employer le minimum des travailleurs, de vendre autant d'eucalyptus que possible et quelques cochons, et de payer avec cet argent les quelques porteurs. Si le clerc avait agi ainsi, les travailleurs auraient été payés. Il a donné à Gakire et Kibibiro 2.000.-francs à chacun. Il dit qu'il passera à la prochaine occasion à Gakoni.-

Vu : L'A.T., P.SCHMIT.-

LE PREFET, GASUNUKE, Ph.-

Kibungu, le 16 mai 1961.-

OBJET:

Requête Mmyeshuri.-

N° 1255/A.I.33/02/G.P.-

A Monsieur SEBAZUNGU Isidore - Secrétaire
d'Etat - de et à
RWAMAGANA.-

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé Mmyeshuri vient dire qu'en janvier de l'année en cours, vous lui avez enlevé son livret d'identité, à cause du retard de l'I.B; que vous l'avez frappé d'une façon exagérée - qu'il a été allité pendant des mois - jeté ensuite en prison, et que vous persistez à lui remettre son livret d'identité, alors qu'il doit dans ses voyages en être porteur.

Auriez-vous la bonté de le lui remettre ?

Daignez agréer, Monsieur le Secrétaire
d'Etat, l'assurance de ma très haute considération.-

LE PREFET, GASUHUKE, Ph.-

/ H.J.Ph. /

REPUBLIQUE RUANDAISE
PREFECTURE DE KIBUNGU.

e
Kibungu le 16 mai 1961

1254/A1/02/q.ph

OBJET :

Requête SAMUSON.

A Monsieur J.B. GAFURAMA
Chef de Commune de VUMBE..

Monsieur le Chef de Commune,

Ntibyashoboka se ko bitaba ngombwa kwohereza abapolisi
kwa SAMUSON ngo bamufatire kumukuzanira ?

Ndagirango byaba byiza umutunyeho kukwitaba. Ngira ngo nt
yakwanga kukwitaba. Ubundi bimutera guhunga mu rugorwe- Maze rero
ukaba wamurega icyaha yakoze, yatsindwa agahanwa.

Monsieur le Préfet
GASUHUKU Philippe

H.J.Ph./

REPUBLIQUE RUANDAISE
PREFECTURE DE KIBUNGU.-

Kibungu le 16 mai 1961

OBJET:
Dossier RUTOZI;

C/ N° 1256 / M.O.I.9/03/ Sind.-

Monsieur le Directeur de la Caisse des Pensions
des Travailleurs du Ruanda-Urundi.

B.P.I.600

USUMBURA.-

Monsieur le Directeur,

Me référant à votre lettre en date du 29 mars 1961,
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que suite aux changements
apportés sur son brevet de pension, l'ancien travailleur RUTOZI, m'a
exprimé le désir d'avoir un nouveau brevet.

Je vous transmets en annexe son ancien brevet.
Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération
très distinguée.

Pour l'Administrateur de Territoire
Le Secrétaire de Territoire.

Sindano Innocent.-

H.J.Ph.

REPUBLIQUE RUANDAISE
PREFECTURE DE KIBUNGU.-

Kibungu le 16 mai 1961

No 1253 / Just 3 /02/ G.Ph.

OBJET:
Aff. SEGAHUNDE Damien:

A Monsieur HABYARIMAN Jean
Chef de Commune- RUKIRA.

Monsieur le Chef de Commune,

A la plainte des certains membres de l'Unar, comme quoi ce SEGAHUNDE ne mange pas dans la Prison depuis quelques jours, veuillez le libérer et mieux s'il le faut porter plainte contre lui ou chez le Commissaire, ou au Tribunal de Conton. Ainsi Segahinda ne mourra pas de faim.

Enfin, vous-même voyez ce qui serait mieux a faire en ce domaine. Ensuite est -- ce que vous en avez déjà avisé la Mission ? Quelle a été l'impression ?

Monsieur le Préfet
Gasuhuke Philippe.-



16.5.61

TELEGRAMME OFFICIEL

=====

Adresse: FBI KIGALI e

CITATION:

N. o. *1251/46* /FBI /DZ RAPPELLE MTL N° 123213/FBI/DZ FOUR REPARATION
URGENTE MOTEL STATION KIBUNGU STOP POSTE DEFOULVU D'EAU DEPUIS
DOUZE HAI FULLSTOP

AD. ITER

Exp: Territoire de Kibungu

/H.J.Fr./

REPUBLIQUE RWANDAISE
PREFECTURE DE KIBUNGU.-

C
Kibungu le 16 mai 1961

N° 1248 / Sec 29 /02/Sind.-

OBJET:

Réunion de Cadre.

Monsieur l'Agrologue-Adjoint

à

Monsieur l'Agrologue,

Veuillez vous présenter à la réunion du Cadre se tiendra
à Kibungu vendredi le 19 mai 1961 à 8 h du matin.

Pour l'Administrateur de Territoire
Le Secrétaire de Territoire
SINDANO Innocent

OBJET:

N° 1245 /A.I.-/G.P.-

Approvisionnement
Radio.-

Au Révérend Frère Directeur de
l'Ecole Normale de

ZAZA.-

Mon Révérend Frère,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Service de la radio Rwanda effectue actuellement une tournée dans le Pays.

Comme il passera également dans notre Préfecture, je vous demanderais à cette occasion de bien vouloir faire honneur au Gisaka.

Je serais heureux qu'en ce moment, par exemple, le Frère Auxile puisse faire exécuter la messe Kyriale de Monsieur l'Abbé Eustache - la messe Kyriale composée par un moniteur de Kibungu, la messe Kyriale avec tambours du Révérend Frère Auxile. Le Frère Auxile a un autre chant à plusieurs voix, mais si beau, que quand il le fait chanter par les Normaliens, on dirait des Bénédictins - il pourrait le présenter en ce moment pour la Radio.

Enfin, si vous avez autre chose intéressante et digne d'être captée par la Radio, ce serait le moment alors.

Daignez agréer, Mon Révérend Frère,
l'assurance de mes sentiments respectueux.-

Vu : L'A.T., P.SCHMIT.-

LE PREFET, GASUHUKE, Ph.-